



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

### ADOPTION DU BUDGET 2022

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal du Québec L.R.Q.c.C-27.1 Que :

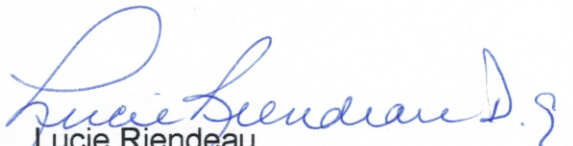
La session spéciale du Conseil relative au budget de l'an 2022 aura lieu le lundi, 13 décembre 2021 à 19h30 à la salle du Conseil au 548 route 202, Pike River :

Les membres de ce conseil prendront en considération :

- ADOPTION : Règlement : fixation des taux de taxation 2022
- ADOPTION : Prévisions budgétaires 2022 (Revenus et dépenses)
- ADOPTION : Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

Les délibérations du Conseil et les questions du public ne porteront qu'exclusivement sur ces dossiers.

DONNÉ à-Pike-River, ce 18 novembre 2021

  
Lucie Riendeau  
Directrice générale